Informations de base

2002/2584(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les résultats du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesbourg, septembre 2002 **Subject** 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement 3.70.20 Développement durable	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2474	2002-12-10
Affaires générales	2463	2002-11-18
Environnement	2457	2002-10-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/09/2002	Fin de la procédure au Parlement		
17/10/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
07/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		
18/11/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
10/12/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2002/2584(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0487/2002	25/09/2002	

Résolution sur les résultats du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesbourg, septembre 2002

2002/2584(RSP) - 18/11/2002

Rappelant que l'Union européenne a indiqué à plusieurs reprises qu'elle était déterminée à jouer un rôle majeur dans le processus de suivi du Sommet mondial sur le développement durable, le Conseil, lors du Conseil Affaires générales du 18 novembre 2002, a invité la Commission à donner suite, dans le cadre de son rapport de printemps 2003, aux propositions d'indicateurs formulées par les formations compétentes du Conseil, afin de refléter d'une manière équilibrée les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. À cet égard, le Conseil a rappelé qu'il adoptera l'ensemble des indicateurs lors de sa session de décembre 2002. Parallèlement, le Conseil a décidé de revenir sur cette question sur la base des conclusions adoptées par les différentes formations compétentes du Conseil et des propositions que la Commission présentera dans son rapport de printemps.

Résolution sur les résultats du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesbourg, septembre 2002

2002/2584(RSP) - 26/09/2002 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution commune sur les résultats du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) à Johannesburg. Les parlementaires se félicitent de la déclaration adoptée lors de ce Sommet, mais insistent sur la nécessaire mise en oeuvre des principes qui sont y énoncés. Déplorant l'attitude des Etats-Unis à Johannesburg, les députés regrettent que l'accent ait été placé plus fortement sur la réalisation des objectifs économiques et commerciaux que sur les aspects écologiques et sociaux. Ils soulignent également que l'évolution des schémas de consommation et de production et la protection et la gestion des ressources naturelles constituent des objectifs de développement durable. La résolution adotée se félicite des objectifs fixés lors du Sommet : meilleur accès à l'eau potable d'ici à 2015, minimisation des effets négatifs liés à l'usage de produits chimiques d'ici à 2020, régénération des stocks halieutiques d'ici à 2015, réduction de moitié, d'ici à 2015, de la population souffrant de la pauvreté extrême et de la faim, éducation sanitaire, mortalité infantile et lutte contre le sida (il est demandé à ce que l'UE collabore au Fonds mondial pour la santé récemment créé), égalité entre hommes et femmes. Les députés européens déplorent toutefois que le protocole de Kyoto n'ait pas été ratifié par un nombre suffisant d'Etats pour être appliqué. Si les décisions arrêtées à Doha et à Monterrey ont été réaffirmées, les parlementaires estiment toutefois que l'UE doit décider d'un démantèlement progressif des subventions des exportations agricoles, et demandent à la Commission de réformer les politiques agricole et commerciale, ainsi que la politique de la pêche. L'absence de tout objectif spécifique concernant les énergies renouvelables est particulièrement décevante, mais malgré cet échec, l'UE doit continuer à promouvoir activement l'objectif du Livre blanc (12% d'énergie renouvelable dans son offre d'énergie primaire d'ici 2010). Le Parlement estime urgent de créer les conditions d'une meilleure gouvernance internationale, assortie de mécanismes efficaces de mise en oeuvre et de sanctions appropriées, et associant les partenaires sociaux. A cet effet, une réforme des organes internationaux chargés du développement durable est souhaitable. Il s'agirait également de reconnaître expressément l'apport de la science et de la technologie dans le développement durable, notamment par un plan d'aide aux PED dans leurs efforts de soutien aux sauts technologiques. Les députés européens considèrent que pendant les premiers temps du sommet, leur délégation n'a pas été traitée avec le sérieux qu'elle méritait. Le Parlement réaffirme son soutien à la mise en place d'un réseau parlementaire favorable au développement durable et axé sur une participation et un contrôle parlementaire plus importants en ce qui concerne les futures organisations internationales. La participation à l'avenir des députés européens aux délégations de l'UE aux conférences internationales devra être clarifiée par la mise à plat des règles institutionnelles en ce domaine. Un débat spécial devrait être organisé lors de la plénière de février sur les dimensions internes et externes du développement durable.